

Charte d'engagements réciproques entre la garde nationale et EDEN Cluster

Annoncée par le président de la République, la garde nationale a été créée le 13 octobre 2016. Au service de la sécurité et de la protection des Français, elle regroupe les volontaires servant au titre d'un contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle des forces armées et des formations rattachées, ainsi que les volontaires de la réserve civile de la police nationale.

La garde nationale permet à tout citoyen volontaire de consacrer une partie de son temps, personnel ou professionnel pour concourir, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire national.

Premier cluster français de PME de défense, sécurité et sûreté, EDEN Cluster a développé un modèle d'échange et de mutualisation qui offre à ses membres davantage de visibilité, valorise leurs savoir-faire et améliore leur positionnement concurrentiel sur les marchés français et internationaux. EDEN Cluster regroupe près de 130 entreprises représentant plus de 9000 salariés sur l'ensemble du territoire.

A travers son engagement citoyen, le réserviste est porteur de valeurs et d'une éthique. Dans son activité opérationnelle, il développe un savoir-être et des savoir-faire, que ce soit dans les domaines du management, de la discipline, de l'intégrité, de l'esprit d'équipe, de la motivation, de l'adaptation et de la fidélité à l'entreprise. Il apprend également à faire face et à réagir aux imprévus et dans les situations d'urgence et de tension. L'implication d'un salarié, d'un collaborateur ou d'un agent dans la garde nationale, qu'il relève des entreprises privées ou d'établissements de la fonction publique, représente une plus-value pour les employeurs. Il participe ainsi à l'amélioration de la productivité de son entreprise.

La promotion de la garde nationale relève donc d'un intérêt partagé entre le SGGN et EDEN Cluster.

En conséquence, le secrétariat général de la garde nationale (SGGN) et EDEN Cluster reconnaissent les principes énoncés ci-après :

Pour EDEN Cluster :

- Informer les entreprises adhérentes du partenariat entreprises-défense, du rôle des correspondants réserve (CRED) et les encourager à signer des conventions de soutien à la politique des réserves.
- Informer les entreprises adhérentes sur la possibilité pour les salariés et intérimaires en CDI de postuler pour la réserve militaire.
- Désigner un délégué en charge de la défense qui sera le correspondant des forces armées et de sécurité.
- Inscrire le lien www.garde-nationale.fr de manière visible sur son site internet et encourager les entreprises adhérentes à le faire.

Pour le SGGN :

- Assurer le lien institutionnel entre autorités militaires et civiles compétentes, les CRED et les employeurs.
- Continuer à faire évoluer les mesures d'incitation au bénéfice des entreprises privées.
- Valoriser la qualité de « partenaire de la défense nationale ».

Les signataires, tout en restant en lien constant, se réuniront au moins une fois par an pour assurer le suivi des travaux et le respect sinon l'amplification des engagements contenus dans la présente charte. Ils s'engagent également à organiser ensemble chaque année une manifestation commune à fort rayonnement visant à promouvoir l'esprit et les objectifs de la présente charte.

Le général de division
Gaëtan PONCELIN de RAUCOURT
Secrétaire général de la garde nationale



Le Président d'EDEN Cluster
Jean-Luc LOGEL